



Nom commercial: Zinci oxidum cum talco 1:1

Numéro de la matière: 068576

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.02.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 20.08.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Zinci oxidum cum talco 1:1

N° d'article 06857600

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour
cette FDS

sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Classification selon les Directives CE

Classification N, R50/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501.1 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations



Nom commercial: Zinci oxidum cum talco 1:1

Numéro de la matière: 068576

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.02.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 20.08.12

nationales en vigueur.

Symboles de dangerDangereux pour
l'environnement**Phrase(s) de risque**

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

61

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

3. Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Oxyde de zinc**

No. CAS

1314-13-2

No. EINECS

215-222-5

Concentration

>=

50

%

Classification

N, R50/53

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1

H400

Aquatic Chronic 1

H410

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.



Nom commercial: Zinci oxidum cum talco 1:1

Numéro de la matière: 068576

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.02.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 20.08.12

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination". Nettoyer. Éviter le dégagement de poussières.

7. Manipulation et stockage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: solvants

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Oxyde de zinc

Liste	SUVA		
Type	MAK		
Valeur	3	mg/m ³	
Valeur limite à courte terme	3	mg/m ³	
Limitation maximale: 15 min; Etablie le: 2005;			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants			
Matériau approprié	nitrile		
L'épaisseur du matériau	0.11	mm	
La durée de pénétration	>	480	

Protection des yeux

nécessaire



Nom commercial: Zinci oxidum cum talco 1:1

Numéro de la matière: 068576

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.02.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 20.08.12

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Poudre
Couleur	blanchâtre
Odeur	inodore
Point d'ébullition	
Remarque	N'est disponible
Point d'éclair	
Valeur	°C
Remarque	Non applicable
Pression de vapeur	
Remarque	Non déterminé

10. Stabilité et réactivité

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec le peroxyde d'hydrogène (H₂O₂). Le produit réagit avec: Magnésium

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Substance de référence	Oxyde de zinc	
Espèces	rat	
DL 50	> 5000	mg/kg
Source	IUCLID	
Substance de référence	Oxyde de zinc	
Espèces	Homme	
LDLo	500	mg/kg
Source	RTECS	

Toxicité aiguë par inhalation

Substance de référence	Oxyde de zinc	
Espèces	rat	
LC0	>= 5	mg/m ³
Durée d'exposition	3	h

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Substance de référence	Oxyde de zinc
évaluation	légèrement irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Substance de référence	Oxyde de zinc
évaluation	légèrement irritant

sensibilisation

Substance de référence	Oxyde de zinc
Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.
Source	IUCLID

Mutagénicité

Substance de référence	Oxyde de zinc
méthode	Ames test
Remarque	négatif



Nom commercial: Zinci oxidum cum talco 1:1

Numéro de la matière: 068576

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.02.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 20.08.12

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Substance de référence	Oxyde de zinc		
Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
CL50	1.1		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies

Substance de référence	Oxyde de zinc		
Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues

Substance de référence	Oxyde de zinc		
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CI50	0.17		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A

Sources de danger Oxyde de zinc

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

Carte pour désignation du danger 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies



Nom commercial: Zinci oxidum cum talco 1:1

Numéro de la matière: 068576

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.02.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 20.08.12

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S

Sources de danger Zinc oxide

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S

Sources de danger Zinc oxide

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Hazard statements listed in chapter 3

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.